

15, mail d'Allagnat (à côté de la Médiathèque de Jaude)

☎ 04 73 42 36 67



Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, mercredi et vendredi **8h30 à 16h30**

jeudi **12h à 16h30** (fermé au public le jeudi matin)

Rendez-vous à prendre sur **place**, par **téléphone** ou sur **www.clermont-ferrand.fr** - Rubriques Démarches.

DÉLAI DE PRISE DE RENDEZ-VOUS : 45 JOURS OUVRÉS MAXIMUM

**Présence obligatoire lors du dépôt du dossier
AUCUN RETARD NE SERA TOLÉRÉ**

Dépôt du dossier sur rendez-vous le : à :

Obligatoire : connaître les dates et lieux de naissance de ses parents

1^{RE} DEMANDE

- Timbres fiscaux : **86 €**
- Photos couleurs de mois de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Acte de naissance moins de 3 mois **sauf** si :
 - * né.e à Clermont-Ferrand
- OU
- * né.e dans une commune où l'État civil est dématérialisé
- OU
- * pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Carte d'identité ou titre de séjour ou titre de naturalisation

RENOUVELLEMENT

- Timbres fiscaux : **86 €**
- Photos couleurs de mois de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Ancien passeport
- Carte d'identité si le majeur.e en possède une en cours de validité ou périmée

PERTE/VOL

- Timbres fiscaux : **86 €**
- Photos couleurs de mois de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Carte d'identité si le majeur.e en possède une en cours de validité ou périmée
- Déclaration de perte remplie sur place ou de vol à faire dans un commissariat de Police ou Gendarmerie nationale

Justificatifs de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le rendez-vous) :

- ✓ factures électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, eau ou loyer d'une agence immobilière,
- ✓ impôts sur le revenu de l'année en cours, taxe d'habitation ou taxe foncière,
- ✓ attestation d'assurance habitation,
- ✓ attestation d'hébergement d'un organisme.

> Si pré-demande en ligne sur le site ants.gouv.fr : fournir le numéro de la pré-demande ou le récapitulatif

> Si vous êtes hébergé.e : fournir une attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant et son justificatif de domicile.



Curatelle > jugement obligatoire

Tutelle > jugement obligatoire, le tuteur.rice doit venir avec le tampon de l'organisme de tutelle et sa pièce d'identité (personnelle ou professionnelle).

Nom d'usage > acte de mariage de moins de 3 mois, jugement de divorce complet ou autorisation écrite de l'ex-conjoint.e accompagnée de sa pièce d'identité.

Timbres fiscaux à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet : timbres.impots.gouv.fr

Site officiel de la mairie www.clermont-ferrand.fr rubrique Démarches ou site www.service-public.fr